



Mutualisation des risques – Assurance médicaments au Québec Modalités 2016

Mécanisme de mutualisation des risques

Un mécanisme de mutualisation des risques associés aux médicaments a été créé en 1997 à la suite de l'introduction du régime général d'assurance médicaments du Québec. La Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments coordonne le processus de mutualisation entre les différents intervenants de l'industrie de l'assurance de personnes. Le principal objectif de la mutualisation des risques est de permettre aux titulaires de contrats d'assurance collective de se prémunir contre l'impact financier de demandes de règlement pour frais de médicaments onéreux.

Caractéristiques actuelles

- La mutualisation touche les certificats du Québec seulement;
- Les groupes de moins de 3 000 participants, que le régime soit assuré ou non, sont assujettis à la même formule qui est appliquée de façon uniforme dans l'industrie;
- Tous les assureurs et les administrateurs d'un régime d'avantages sociaux non assuré doivent participer au mécanisme de mutualisation des risques;
- La mutualisation des risques porte sur le formulaire du régime privé pour tous les groupes admissibles, quelle que soit leur taille;
- Les montants mutualisés seront les montants réellement remboursés qui dépassent le seuil. Jusqu'à maintenant, les montants mutualisés supposaient qu'il n'existait aucune franchise ou aucune coassurance.

Paramètres de mutualisation des risques pour l'année 2016

L'Industrielle Alliance continuera d'appliquer le seuil et les coûts des groupes de 50 à 124 certificats aux groupes assurés de 125 certificats ou plus afin de se conformer aux paramètres de mutualisation des risques établis par la Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments. L'Industrielle Alliance offre également plusieurs modalités de mutualisation aux groupes assurés sur base de rétention ou aux groupes non assurés.

| Taille du groupe (nb de certificats) | Seuil par certificat de la SCAMQ | Seuil par certificat chez IA | Coût annuel net par certificat individuel | Coût annuel net par certificat familial |
|--------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---|---|
| Moins de 25 | 8 000 \$ | 8 000 \$ | 177 \$ | 488 \$ |
| De 25 à 49 | 18 000 \$ | 18 000 \$ | 101 \$ | 279 \$ |
| De 50 à 124 | 32 500 \$ | 32 500 \$* | 55 \$ | 150 \$ |
| De 125 à 249 | 47 500 \$ | 32 500 \$* | 55 \$ | 150 \$ |
| De 250 à 499 | 67 500 \$ | 32 500 \$* | 55 \$ | 150 \$ |
| De 500 à 999 | 90 000 \$ | 32 500 \$* | 55 \$ | 150 \$ |
| De 1 000 à 2 999 | 115 000 \$ | 32 500 \$* | 55 \$ | 150 \$ |

*Peut varier en fonction du seuil de la Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments.

Ces nouveaux paramètres seront pris en compte lors des renouvellements en 2016.

Si vous désirez obtenir davantage d'information sur la mutualisation des risques, veuillez communiquer avec votre conseiller aux ventes en assurance collective de l'Industrielle Alliance.

12 novembre 2015

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités.



**ASSURANCE
COLLECTIVE**

ia.ca